



**SYNDICAT DES EAUX DE FISMES
CONSEIL SYNDICAL
Mercredi 2 avril 2025**

**Nombres de
conseillers :**

En exercice : 32
Présents : 20
Votants : 27

L'an deux mil vingt-cinq, le 2 avril à dix-huit heures quinze, les délégués des Communes membres du Syndicat des Eaux, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de Ville de Fismes, sous la présidence de M. Charles GOSSARD, Président.

Présents : Monsieur Charles GOSSARD, Madame Claude JORIS, Monsieur Éric GEORGELIN, Madame Jacqueline LOPATA, Monsieur Claude CUGNET, Monsieur Bertrand BOILLY, Monsieur Vincent BENNEZON, Monsieur Pierre CATTARIN, Monsieur Francky CARON, Monsieur Philippe HENRION, Monsieur Sébastien MERCIER, Monsieur Philippe SALMON, Monsieur Marcel VERGEZ, Monsieur Joël LEBOURCQ, Monsieur Thierry COULVIER, Monsieur Christophe BLOT, Monsieur Pascal HURTAUX, Monsieur Raphaël PREVOT, Monsieur Joanne DEGOUVE, Monsieur Alain LALLEMENT

Excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Emeric FERDANDEZ, Madame Angéline LIVA, Monsieur Laurent PREVOST, Monsieur Jacques DAUGER, Monsieur Sébastien PRIMAULT, Monsieur Éric POTELLET, Monsieur Arnaud NININ

Excusés sans avoir donné pouvoir : Monsieur Jean-Marc CHAPELET, Monsieur Frédéric FLEURY

Absents : Madame Laure GAILLARD, Madame Sylvie DAUPHIN, Monsieur Pascal HARLAUT

Délibération N° 25-10

Projet de délibération de renouvellement de la convention de prestations intégrées

Le Conseil Syndical a décidé en 2015 de devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée générale, approuvé les statuts de la société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, je prie le Conseil de bien vouloir approuver la signature de cette convention avec la société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'administration de la société SPL-XDEMAT, de toutes les collectivités actionnaires, membres de l'Assemblée spéciale du département, désigné après les dernières élections municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la société au titre de l'ensemble des collectivités et groupements de collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

Vu les articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil Syndical décide, à l'unanimité :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à compter du 31 décembre 2024, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,
- d'autoriser M. le Président du Syndicat des eaux de Fismes à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

Votes : pour : 27, contre : 0, abstention : 0

Nomenclature : 9.1

Pour extrait conforme,
Charles GOSSARD
Président du Syndicat des eaux
de Fismes

